

Madame, Monsieur ,

Naviguer sur le réseau fluvial géré par Voies Navigables de France impose, dans la plupart des cas, le paiement d'une redevance annuelle.

Pour l'année 2013, VNF vient d'adopter un nouveau mode de calcul en faisant fi des avis émis par des représentants de plaisanciers.

Le nouveau mode de calcul retenu par VNF engendre des augmentations dont certaines atteignent **113.79 %** en comparaison de l'année 2012 ! (cf. tableau comparatif en page 2). Que dire également de la différence de tarif existante selon que le bateau mesure 10,95 m ou 11.05 m de longueur alors qu'en 2012 l'écart était nul !

Aussi, comme nombre de plaisanciers qui m'entourent, j'envisage très sérieusement de réduire de manière sensible ma pratique de la plaisance fluviale. L'hypothèse la plus plausible sera pour moi d'acheter une vignette non plus à l'année mais seulement pour un trimestre par exemple.

VNF enregistrera probablement un manque à gagner mais là n'est pas l'essentiel.

Je pense plutôt aux incidences négatives qui pourraient impacter le tissu socio-économique si d'aventure l'activité de plaisance venait à se réduire dans les mêmes proportions. Je ne dispose d'aucun moyen pour apprécier les conséquences d'une telle situation.

Mais par contre, je suis certain que les ports, les chantiers navals, les commerçants, les structures touristiques, bref tous ceux qui vivent de près ou de loin des retombées de la navigation fluviale seraient les premières victimes d'un ralentissement économique de l'activité. Et là, les conséquences ne se limitent plus au porte-monnaie des plaisanciers ! Elles touchent l'économie nationale sur décision d'un organisme sous tutelle de l'Etat !

Je suis citoyen et contribuable Français. A ce titre, je me pose la question de savoir si VNF a bien pris la mesure de l'impact de sa décision, non pas sur son propre compte de résultats, mais sur l'économie française en général, sachant que l'établissement a un devoir de service public et applique ses tarifs en situation de monopole.

Peut-être en votre qualité d'élu pourrez-vous m'apporter votre sentiment sur la question. C'est en tout cas ce qui motive le présent courrier.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Madame Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Tableau comparatif des tarifs 2012 / 2013 de VNF (formule LIBERTE - 1 an, hors remise 10 %)

dimensions bateau			tarif VNF		ecart	
Long	larg	m2	2012	2013	€	%
8,5	2,9	24,65	126,00 €	253,19 €	127,19 €	+ 100,94%
10	3,15	31,5	253,10 €	264,75 €	11,65 €	+ 4,60%
10,5	3,1	32,55	253,10 €	268,61 €	15,51 €	+ 6,13%
10,6	2,35	24,91	126,00 €	269,38 €	143,38 €	+ 113,79%
10,95	3,4	37,23	253,10 €	272,07 €	18,97 €	+ 7,50%
11,05	3,4	37,57	253,10 €	442,71 €	189,61 €	+ 74,92%
11,5	3	34,5	253,10 €	446,19 €	193,09 €	+ 76,29%
12,6	3,1	39,06	253,10 €	454,67 €	201,57 €	+ 79,64%
13	3,4	44,2	443,20 €	457,75 €	14,55 €	+ 3,28%
14	4	56	443,20 €	465,46 €	22,26 €	+ 5,02%
14,1	3,2	45,12	443,20 €	575,67 €	132,47 €	+ 29,89%
14,1	4,5	63,45	573,80 €	575,67 €	1,87 €	+ 0,33%
15	2,8	42	443,20 €	582,61 €	139,41 €	+ 31,46%
17	3,5	59,5	443,20 €	598,03 €	154,83 €	+ 34,93%
18	4	72	573,80 €	605,74 €	31,94 €	+ 5,57%
20	4	80	573,80 €	621,16 €	47,36 €	+ 8,25%
38	4	152	573,80 €	759,94 €	186,14 €	+ 32,44%

quel écart pour 10 cm !